

Procès contre Déméter : le gouvernement veut garder sa police de la pensée, malgré la décision des juges !

Depuis sa création fin 2019, la cellule de gendarmerie Déméter dispose des prérogatives d'une véritable police de l'opinion qui, sous couvert de prévenir les atteintes au monde agricole, surveille les militants et associations écologistes. Suite aux recours de POLLINIS et Générations Futures d'une part, et de l'association L214 d'autre part, le Tribunal administratif de Paris avait ordonné l'arrêt des activités idéologiques de Déméter. Une décision contre laquelle le gouvernement a fait appel.

Le bras de fer pour dissoudre la cellule de gendarmerie Déméter a franchi une nouvelle étape. Suite aux recours de POLLINIS et Générations Futures d'une part, et de l'association L214 d'autre part, le Tribunal administratif de Paris avait enjoint le gouvernement à mettre fin à l'existence de deux mois aux missions idéologiques confiées à Déméter, sous peine d'une astreinte de 10 000 euros par jour. Malgré la menace intolérable envers la liberté d'expression, et le droit des citoyens à critiquer l'agriculture intensive, les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture ont déclaré, lundi 21 février, avoir fait appel de la décision de justice.

POLICE DE L'OPINION

La cellule de renseignement Déméter est née fin 2019 d'une convention liant le ministère de l'Intérieur aux deux grands syndicats de l'agriculture industrielle, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA). Sous couvert d'une lutte contre l'« agrishaming », Déméter bénéficie des pouvoirs d'une authentique police de l'opinion, comprenant la prévention des « actions de nature idéologiques » et des « simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ».

DES DÉRIVÉS MULTIPLES

Des prérogatives qui ciblent explicitement les militants écologistes et les associations anti-pesticides. Depuis sa création, les gendarmes de la cellule Déméter ont multiplié les opérations de surveillance : ils se sont ainsi présentés aux réunions de préparation de la Semaine sans pesticides, et ont interrogé le président de l'association Alerte Pesticides Haute Gironde sur le contenu des réunions de travail et leurs participants.



Près de 70 000 citoyens ont rejoint la mobilisation lancée par POLLINIS, pour obtenir la dissolution immédiate de la cellule de gendarmerie Déméter.

Ils ont exigé qu'une journaliste en reportage sur le monde agricole efface le contenu d'une interview réalisée avec un agriculteur, et ont mené une enquête sur le porte-parole de l'association Sources et Rivières du Limousin, qui avait simplement donné une interview sur l'implantation de serres de tomates hors-sols sur des zones humides.

DÉMANTELER DÉMÉTÉR

Face au dévoiement d'une mission publique dans le but d'intimider ceux qui critiquent l'agriculture intensive, POLLINIS et Générations Futures ont saisi le Tribunal administratif de Paris pour obtenir l'annulation de la convention à l'origine de Déméter. Les associations dénoncent une rupture d'égalité entre organisations syndicales agricoles, et la délégation illégale des pouvoirs de police administrative.

Parallèlement, l'association animaliste L214 a demandé la dissolution totale de Déméter.

Sur le fondement du recours de L214, et faute de base légale, le Tribunal administratif de Paris n'a pas demandé le démantèlement de Déméter mais a quand même sorti de son champ d'action les activités idéologiques.

Pourtant, contre tout attente, le gouvernement a décidé de persister : le 21 février, Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, ont annoncé avoir fait appel de la décision des juges. Si leurs arguments ne sont pas encore connus, POLLINIS fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre la liberté d'expression et combattre devant les tribunaux les institutions et les firmes qui tentent de verrouiller le débat sur la sortie des pesticides.

À Groix, POLLINIS veut créer un havre de paix pour les pollinisateurs

POLLINIS a lancé une campagne nationale, ainsi qu'un Appel aux ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique signé par une vingtaine de scientifiques mondialement reconnus, pour convaincre le gouvernement français de prendre des mesures protectrices des populations uniques d'abeilles noires et des pollinisateurs de l'île de Groix. Une pétition réunit déjà près de 80 000 signataires.



POLLINIS a lancé un Appel aux autorités gouvernementales pour faire de l'île de Groix un havre de paix pour les pollinisateurs et protéger sa population exceptionnelle d'abeilles noires. Aux côtés d'éminents scientifiques, et de plus de 76 000 citoyens et sympathisants, POLLINIS demande au ministre de l'Agriculture d'adopter des mesures fortes pour protéger l'un des derniers refuges d'apies mellifères mellifères en France. Faute d'une protection juridique suffisante, l'abeille locale et son patrimoine génétique unique pourraient disparaître en une décennie.

PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Sur l'île de Groix, les pollinisateurs locaux bénéficient d'un environnement idéal, quasi exempt de pesticides et riche d'une flore principalement endémique. L'île n'abrite ni agriculture ni apiculture intensive. Isolée du continent, l'abeille mellifère groisillonne bénéficie encore d'un patrimoine génétique préservé de hybridation avec d'autres sous-espèces d'abeilles, et d'une capacité étonnante à cohabiter avec le parasite Varroa destructor, un acarien d'Asie du sud-est qui décime les colonies d'abeilles presque partout dans le monde. Mais cette force de la nature, fruit de plusieurs millénaires d'évolution et d'adaptation aux évolutions climatiques, fait face à des menaces vitales.

UNE PROTECTION TROP FAIBLE

POLLINIS et les acteurs locaux qui œuvrent pour défendre leurs abeilles estiment que les mesures de conservation actuelles qui ont été adoptées par les autorités locales – un simple arrêté municipal avec une amende de seulement une quarantaine d'euros – ne sont pas suffisamment protectrices. POLLINIS a donc demandé au ministre de l'Agriculture d'intervenir par arrêté ministériel toute introduction d'abeilles exogènes et de matériel apicole usagé, d'ordonner la réexpédition des reines et colonies importées, et d'augmenter le montant de l'amende en cas d'importation.

Car les colonies d'abeilles venues d'ailleurs sont insensibles au climat local et risquent de se mélanger à l'abeille noire locale et de dissoudre peu à peu son patrimoine génétique, créant in fine des abeilles hybrides moins résistantes. Les importations d'essaims pourraient aussi aggraver la compétition entre pollinisateurs pour les ressources limitées de l'île. Enfin, de nouveaux pathogènes ou parasites peuvent voyager sur du matériel apicole usagé, et bouleverser irrémédiablement le fragile équilibre de l'écosystème groisillon.

► JE REJOINS LA MOBILISATION

Nos combats dans les médias

La capacité de POLLINIS à peser dans le débat public et la légitimité de ses actions sont reconnues par les médias. En voici quelques exemples.

► Fin 2021, *La Provence* a publié un article sur HeatNest, le prototype à vapeur inventé par POLLINIS pour lutter naturellement contre le frelon asiatique confiné aux services municipaux de la commune de Martigues pour éliminer les nids sans chimie.

► Fin 2021, *La Provence* a publié un article sur HeatNest, le prototype à vapeur inventé par POLLINIS pour lutter naturellement contre le frelon asiatique confiné aux services municipaux de la commune de Martigues pour éliminer les nids sans chimie.

► Le dépôt d'un recours contre l'état français début janvier par POLLINIS et 4 ONG, a été relayé par de nombreux médias, dont : *Environnement Magazine*, *Le Monde*, *20 minutes*, *La Tribune*, *Radio France International*, *Le Parisien*, *Sud Ouest*, *France Info*, *France Bleu*, etc.

► Le 2 février, le quotidien *Libération* est revenu sur la décision du juge administratif de démanteler les missions idéologiques de la cellule Déméter du gouvernement, suite aux procès joints des associations POLLINIS, Générations Futures et L214 devant le Tribunal administratif de Paris.

► Début février également, *Le Télégramme* a souligné le succès de la pétition de POLLINIS en faveur d'une protection juridique renforcée des abeilles et des pollinisateurs de Groix, qui avait déjà obtenu le soutien de plus de 60 000 citoyens !



Extinction du vivant : POLLINIS et quatre ONG attaquent l'État en justice

Jeudi 17 février, dans le cadre de leur recours inédit contre l'État français, POLLINIS, Notre Affaire à Tous et trois ONG ont adressé au Tribunal administratif de Paris un argumentaire détaillé exposant l'inaction des autorités face à la sixième extinction de masse. Après avoir déposé des injonctions formelles au mois de septembre, les deux associations avaient saisi début janvier le Tribunal administratif de Paris afin d'obtenir une révision d'urgence des procédures d'homologation des pesticides, responsables de l'effondrement dramatique de la biodiversité ordinaire.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.

ACTION EN JUSTICE

Plus de 40 000 citoyens et sympathisants de POLLINIS avaient alors rejoint – en vain – cet ultimatum auprès des autorités.

SENTIMENT D'URGENCE

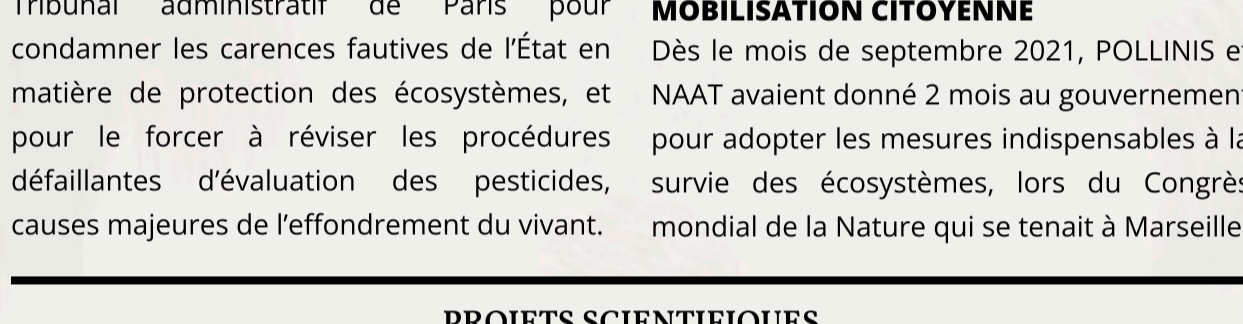
Alors que l'utilisation massive de pesticides, à la toxicité sous-évaluée sur la biodiversité, est une cause majeure de l'extinction des populations d'invertébrés, de poissons et de mammifères, l'État a failli à ses propres objectifs de réduction des pesticides. Les trois plans EcoPhyto et l'obligation de protection des systèmes naturels imposée par la Charte de l'Environnement sont ainsi restés lettre morte.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

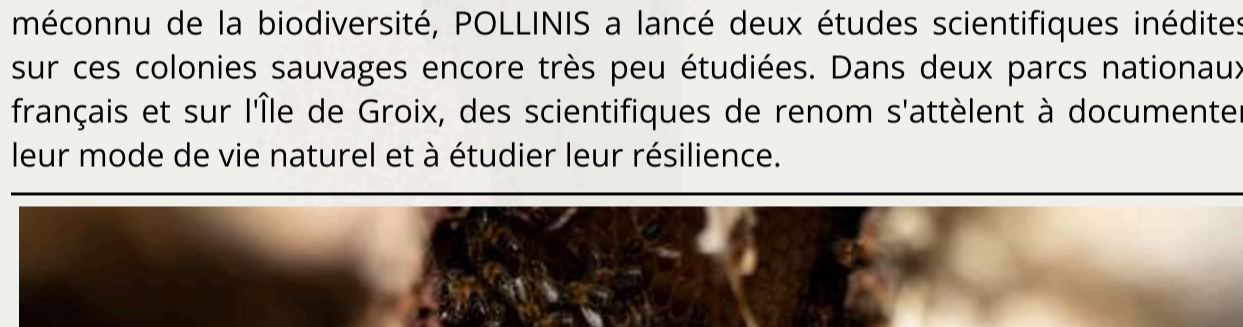
Pour forcer l'État français à respecter ses engagements et enrayer la contamination des écosystèmes, les équipes de POLLINIS et de Notre Affaire à Tous ont travaillé d'arrache-pied pour saisir le juge administratif, puis déposer un mémoire complémentaire, mi-janvier, démontrant la responsabilité de l'État dans l'effondrement sans précédent de la biodiversité. Ce recours historique a reçu le soutien de trois associations engagées pour la protection du vivant : l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux & rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



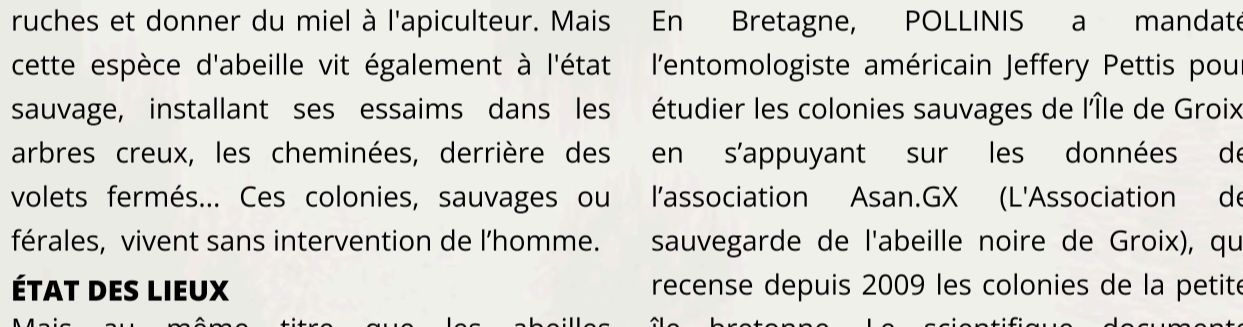
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



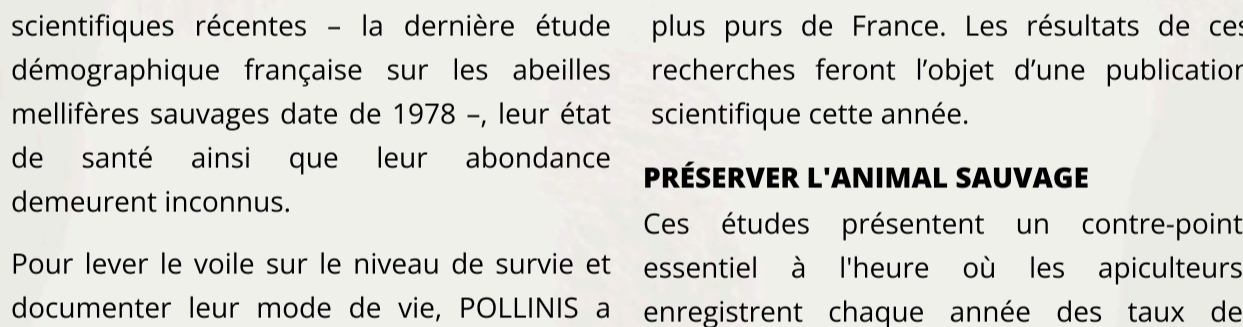
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



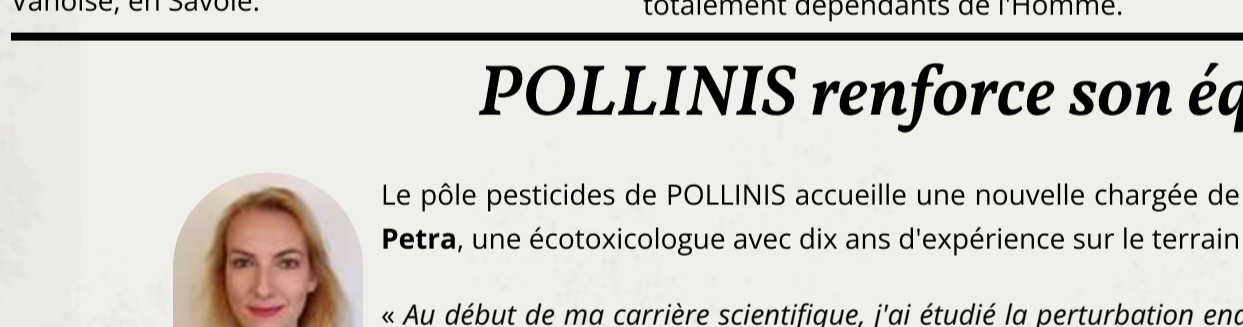
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



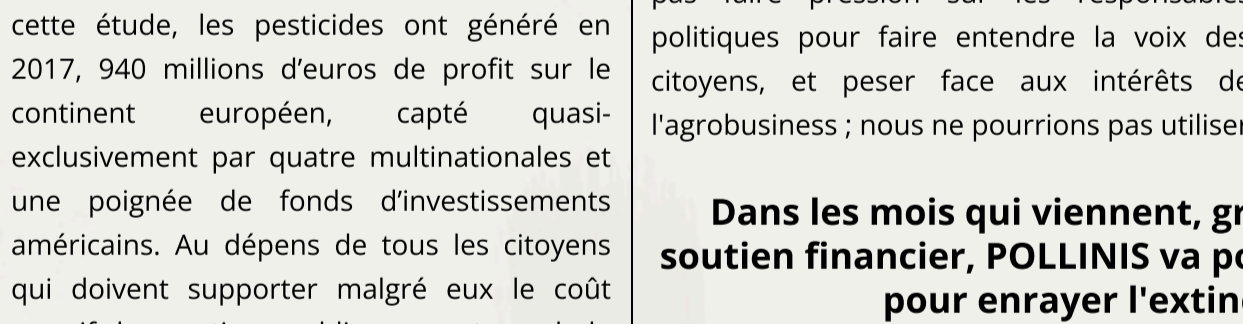
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



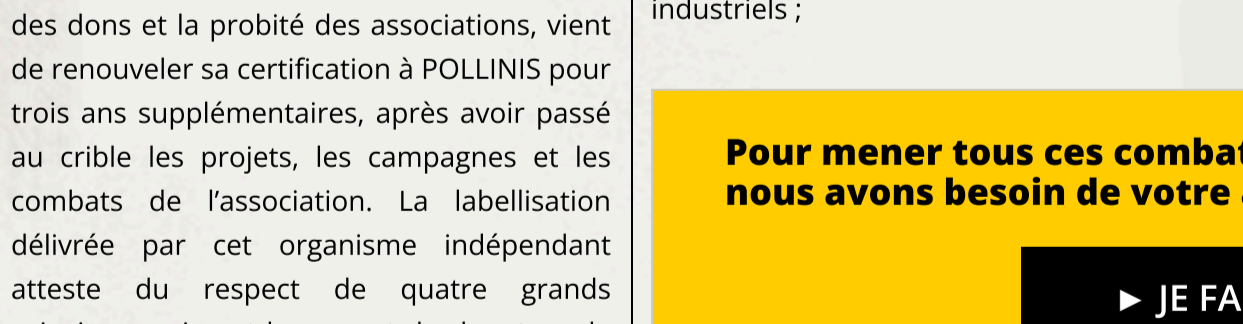
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



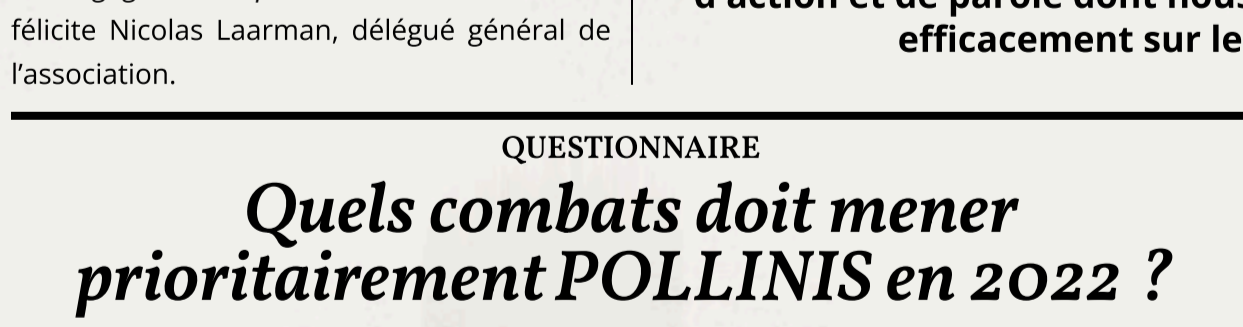
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



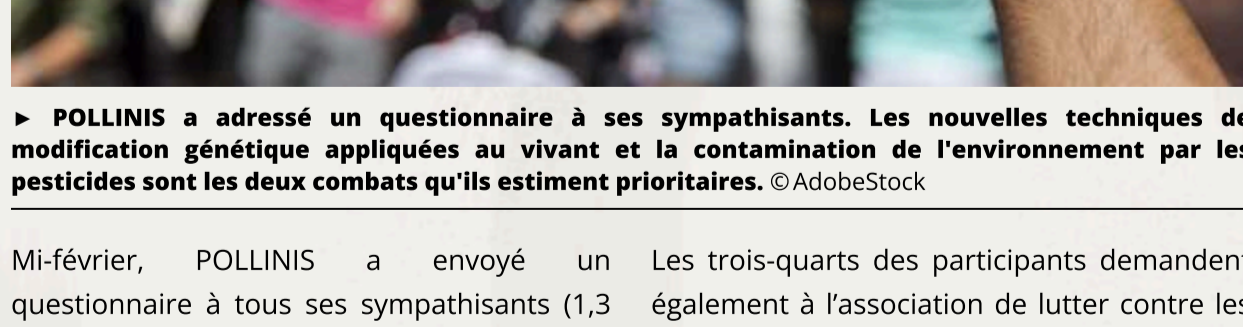
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



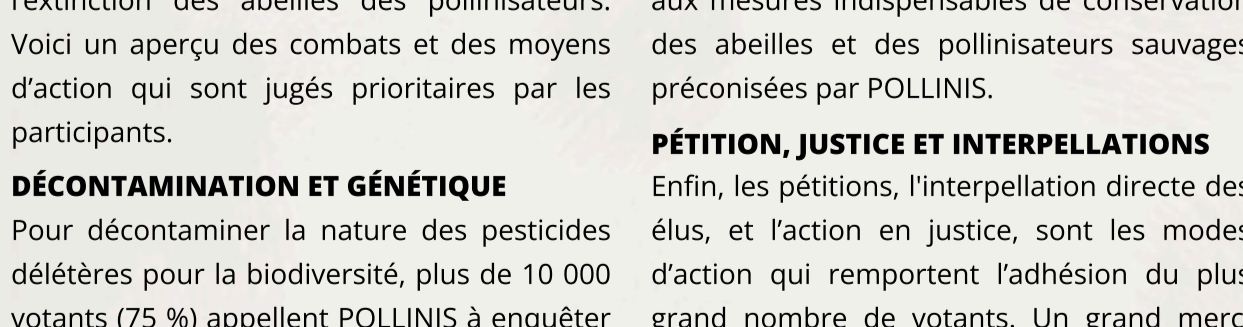
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



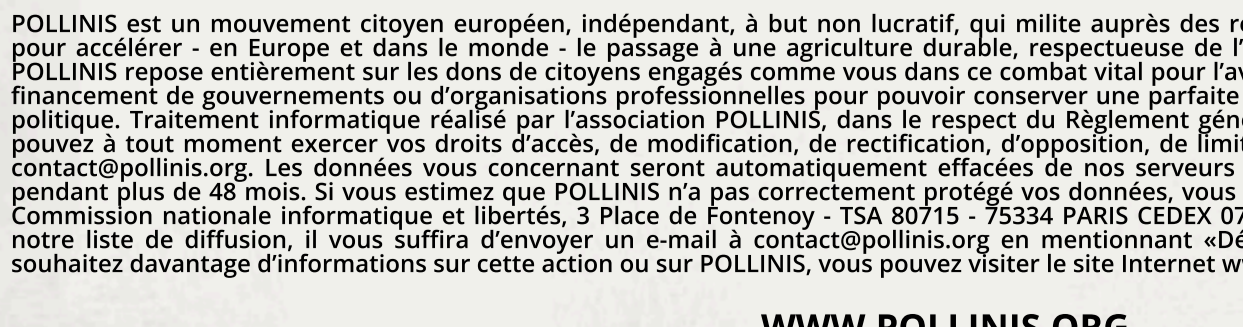
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.

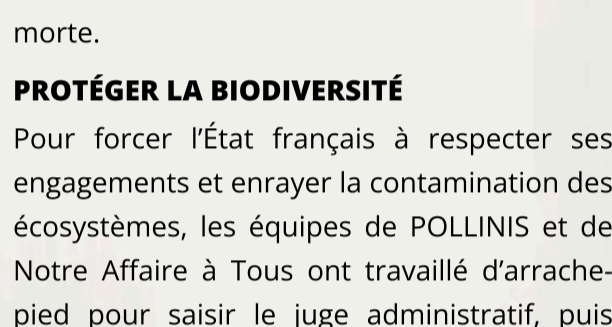


Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.

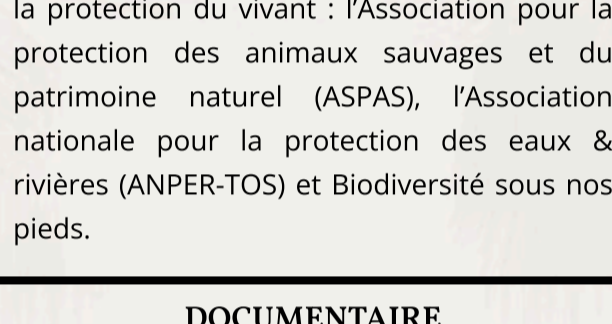


Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.

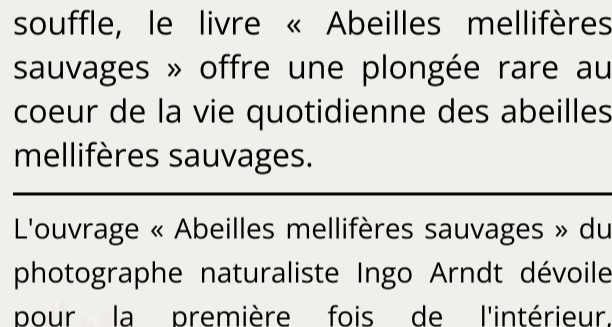
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



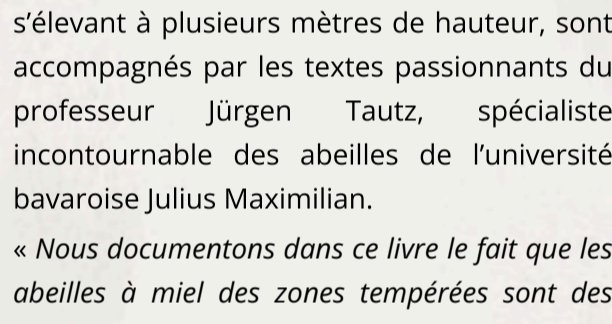
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



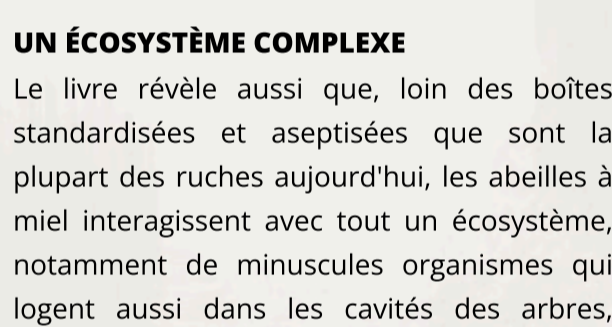
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



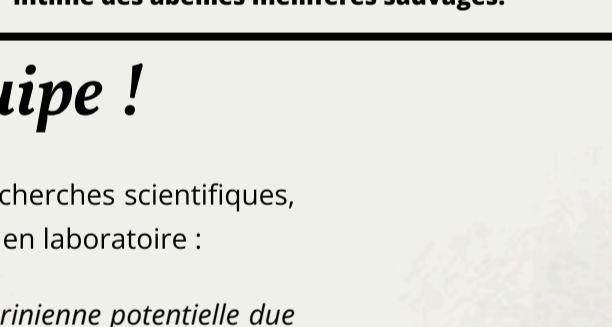
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



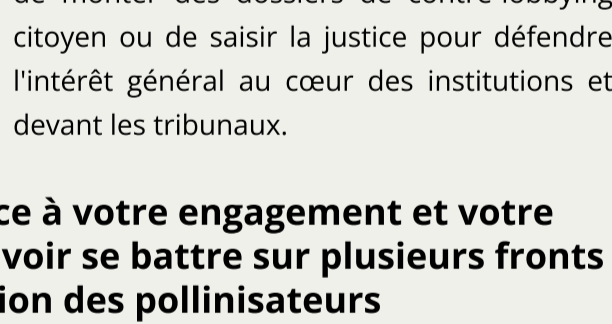
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



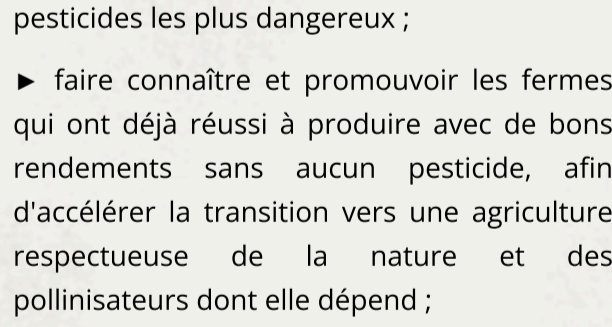
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



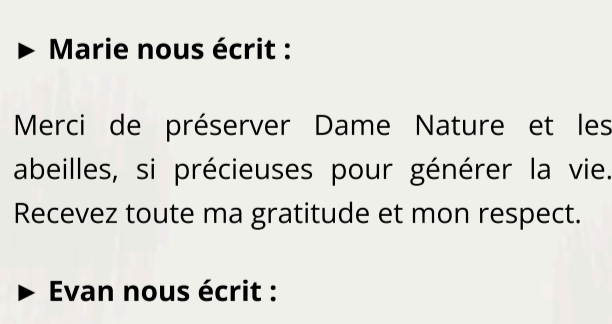
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



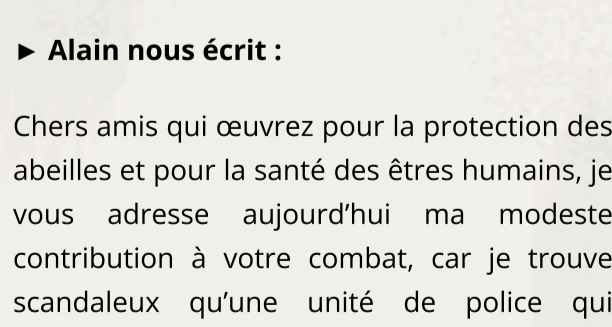
Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



Face à la chute vertigineuse des populations d'abeilles, de libellules, de papillons, et de toute la biodiversité ordinaire, une coalition de cinq associations, emmenée par POLLINIS et Notre Affaire à Tous (NAAT), a saisi le Tribunal administratif de Paris pour condamner les carences fautive de l'État en matière de protection des écosystèmes, et pour le forcer à réviser les procédures défilantes d'évaluation des pesticides, causes majeures de l'effondrement du vivant.



